



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 décembre 2018 à 20 H 30 Salle du Complexe des Cordeliers

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre 2018 à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Frédéric CORNU, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Armel LAFFONT, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLEN, Andrew CAVALIERE, Francette ESCAICH, Gérard BRUNET, Danielle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Richard BARBE, Philippe CAHUZAC (P. : Nadine ARQUE), Véronique THIEUX LOUIT, Pierre LABRIFFE, Robert BORDERES, Benoît DESENLIS (P. : Alain CONCIL), Daniel PERES, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Cathy BARBE, Philippe LAVIGNE (P. : Michel ESPIE), Roland DUPUY, José BENTEGEAC.

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ; il constate que le quorum est bien atteint, énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2018

Le Président soumet au vote le compte rendu du précédent conseil communautaire. M. Espié demande à ce qu'une correction soit apportée à son intervention à la suite de la commission de transfert des charges. M. Espié « se résigne à adopter l'instauration de la taxe sur le foncier bâti parce qu'une baisse de la réversion aux communes de 15 % ne serait pas supportable pour Vic-Fezensac. »

Le Président indique cette correction sera bien mentionnée.

Dès lors le compte rendu est approuvé moins deux abstentions.

Finances : FPIC

La délibération présentée est validée à l'unanimité.

Finances : Instauration de la taxe foncière bâtie

M. Concil présente cette nouvelle taxe telle qu'elle avait été proposée au précédent conseil communautaire à l'issue de la réunion de la commission de transfert des charges qui s'était prononcée favorablement à son instauration.

Mme Neto souhaite alors s'exprimer sur le sujet. Elle estime que les administrés vicois ne vont pas comprendre et qu'un amalgame avec les travaux de la place de Vic-Fezensac pourrait être fait alors qu'en réalité, la collectivité se trouve dans l'incapacité d'équilibrer le budget. Elle reproche avec véhémence l'absence de discussion comme l'absence de projet de territoire.

M. Concil lui rappelle cependant que le sujet est soulevé depuis plusieurs années mais avec la mise en place des reversements aux communes, de l'application de la loi NOTRe, la situation s'est fortement tendue.

Le Président intervient alors regrettant vivement que le débat se situe dans la polémique. Il rappelle que depuis 2003, date de la création de la communauté de communes, il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité. C'était une volonté affichée des différents conseils communautaires. Depuis, de nombreuses compétences ont été transférées et des services ont été développés : après l'OPAH, il y a eu la mise en place du TAD, la construction de la Maison de Santé et maintenant Gers Numérique avec 1800 prises sur Vic-Fezensac. Le territoire de « D'Artagnan en Fezensac » est le seul territoire à rentrer de façon frontale dans le SRADDET. C'est la communauté de communes qui travaille avec les frais de fonctionnement les plus faibles. Le Président n'accepte pas ce procès d'intention quand toutes les explications ont été apportées lors de la réunion de la commission de transfert des charges et lors du dernier conseil communautaire.

M. Camazzola estime qu'il n'est peut-être pas opportun dans le contexte actuel de contestation « Gilets jaunes » de procéder à la levée d'un impôt supplémentaire.

Mme Ménal s'étonne de la tenue de ce débat.

Mme Zadro indique que le groupe minoritaire du conseil municipal vicois votera contre.

M. Cavalière désapprouve ce qu'il appelle du chantage, ou on supprime la réversion, ou on lève l'impôt. Le Président corrige cette expression en précisant qu'effectivement, il y a bien deux possibilités soit une baisse de 15 % des reversements aux communes soit on instaure une taxe de 2 % sur le foncier bâti, ce que font les autres communautés de communes (sauf 2). La véritable erreur de gestion qu'il concède, c'est de ne pas avoir fait ce choix 5 ans plus tôt ce qui aurait permis d'absorber plus facilement le transfert de la médiathèque, la création d'un office de tourisme intercommunautaire qui sont autant de charges de personnel enlevées à la commune de Vic-Fezensac comme les charges nouvelles que sont Gers Numérique, la fourrière et le SCOT. Il avertit également que si en 2022, les regroupements de communautés de communes redeviennent d'actualité, « D'Artagnan en Fezensac » subira la double peine de devoir s'adapter à la fiscalité des autres communautés de communes.

Mme Neto regrette que d'autres leviers n'aient pas été recherchés. Le Président lui demande lesquels ?...

M. Capdeville fait alors un parallèle avec la situation que rencontre le SICTOM de Condom dont l'impératif besoin de trésorerie a généré une polémique virulente au sein du comité syndical.

Mme Arqué insiste sur les difficultés actuelles des administrés.

Enfin, le Président soumet l'adoption de la Taxe sur le Foncier Bâti au vote. L'instauration de la TFB est adoptée par 22 voix pour, 10 contre et 4 abstentions.

Finances : Vote des taux de fiscalité 2019

La délibération reconduisant les taux de fiscalité et l'instauration de la TFB à hauteur de 2 % est validée par 23 voix pour, 11 contre et 2 abstentions.

Finances : Attribution de compensation/Révision

Les attributions de compensation dans le cadre de la GEMAPI, telles que présentées dans le rapport sont approuvées à l'unanimité.

Finances : Vote des BP 2019 - Communauté de communes/TAD/ZAC de Carget

La présentation des différents budgets revient à M. Concil, Président de la commission des finances qui indique que celle-ci a été évaluée au plus juste. Il ne devrait pas y avoir trop de DM.

Au sujet des 60 000 € inscrit en crédit de la MSP, le Président explique que c'est la conséquence directe du procès gagné contre le cabinet d'architectes SDH et le cabinet de contrôle. Il s'agit désormais de lancer un marché adapté pour démarrer les travaux. Ceux-ci devront impérativement suivre les préconisations de l'expert intervenu durant la procédure. A cette somme, il faut réserver 6 000 € à titre conservatoire pour indemniser la SISA par rapport à la sur-consommation évaluée par l'expert pour les années d'utilisation.

M. Dupeyron interroge le Président sur les 8 000 € à la Chambre des Métiers. Le Président lui répond qu'il s'agit de l'animation de la chambre consulaire sur le territoire de la collectivité qui accompagne les cessions/reprises.

M. Capdeville revient sur les 45 000 € dus au SICTOM de Condom et demande s'ils sont provisionnés.

M.Cavalière affirme que cette somme est bien due et que cette décision est exécutoire de plein droit.

Le Président précise toutefois qu'elle l'est mais pour le SICTOM qui se doit d'appeler cette cotisation. Il indique la contester et avoir engagé un recours.

La décision du TA confirme que le SICTOM n'a pas obligation au ramassage au porte à porte. Le grief qui lui est fait, est de ne pas avoir suffisamment étudié le coût de ce service. Il aurait donc la possibilité de refaire une étude et d'envisager une cotisation au prorata de la population desservie soit au porte à porte pour une partie de l'agglomération de Condom, soit en collectif. A défaut d'une nouvelle simulation préconisée par le TA, le Président engagera une procédure active sur la responsabilité civile du SICTOM. Toutes les voies de recours et de droit doivent être exploitées avant tout paiement. M. Capdeville condamne le fait que la collectivité pourrait payer pour un service qu'elle n'utilise pas. Le Président lui rappelle que ce n'est pas du fait de la communauté de communes « D'Artagnan en Fezensac ».

Au terme de cette discussion, les budgets sont présentés au vote et approuvés :

- . par 23 voix pour, 10 contre et 3 abstentions pour le Budget Général
- . par 25 voix pour, 10 contre et 1 abstention pour le TAD
- . par 24 voix pour, 10 contre et 2 abstentions pour la ZAC de Carget

Finances : DM1 TAD

Cette DM représentée au conseil communautaire conformément à la demande de la Trésorerie est validée à l'unanimité.

Finances : DM3 Communauté de communes

L'achat d'un nouveau logiciel pour l'Office de Tourisme est approuvé à l'unanimité.

Administration : délibération RIFSEEP

Il s'agit d'une disposition réglementaire en matière de personnel qui est validée à l'unanimité.

Administration : sortie de l'inventaire du chemin des Pouzouères

Cette écriture comptable est approuvée à l'unanimité.

Convention Office de Tourisme

M. Dufréchou présente cette convention qui inscrit 166 000 € de contribution de la communauté de communes et un retour de 54 000 € sur les charges de personnel.

M. Cavalière trouve excessif le coût du nouveau site internet. M. Dufréchou lui confirme que c'est dans la norme compte tenu qu'il s'agit d'un outil de travail qui est utilisé dans l'ensemble des réseaux du tourisme.

La délibération est approuvée à l'unanimité, M. Dupeyron ne prend pas part au vote.

Convention CAE - Mme Brunet

Jusqu'à ce jour, la collectivité avait recours à l'association ESPA pour l'entretien des locaux. Conformément aux dispositions légales, il est proposé de recruter en PEC avec financements de l'Etat, Mme Claire BRUNET qui intervenait alors depuis deux ans. Elle sera à la retraite dans deux ans et ce contrat PEC de 20 heures l'accompagnera jusque-là.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Site de Cauderon : autorisation des demandes de subventions

Ce n'est qu'un positionnement DETR – LEADER – F2D, on serait assuré d'un taux d'aide de 80 % pour l'aménagement de cette aire d'accueil.

Le Président assure avoir contacté le CAUE, l'association Arbres et Paysages 32 et l'ingénierie du Conseil Départemental, sachant que les VRD existent depuis que la collectivité possède ce site.

Mme Zadro approuve ce projet qui va dans le bon sens.

M. Ospital propose qu'il y ait des panneaux photovoltaïques, ce qui sera indiqué à l'architecte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations et questions diverses :

. Lancement d'une consultation citoyenne et Débat national sur les attentes sociétales et sociales

Face à l'actualité, le Président exprime le ressenti de déception et d'agressivité d'une partie de la population qui fréquente la Maison de Services au Public.

Il souhaite recenser les besoins notamment en matière de précarité, de retraite, de reste à vivre et de radar ... par exemple.

. Attentes sur l'aménagement du territoire et suggestions (SRADDET)

Même si cette question ne semble pas mobiliser, le Président insiste sur le véritable enjeu que représente cette étude dans sa version 4 pour le territoire de « D'Artagnan en Fezensac » avec 19 hab au km², une population vieillissante ... Il est urgent de trouver des politiques contractuelles avec la Région Occitanie pour défendre les spécificités de notre territoire et le valoriser.

Sans autre sujet, la séance est levée aux environs de 23 heures.